



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Exercice national de sûreté nucléaire et de protection civile

Centre nucléaire de production d'électricité
de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil

25 novembre 2022

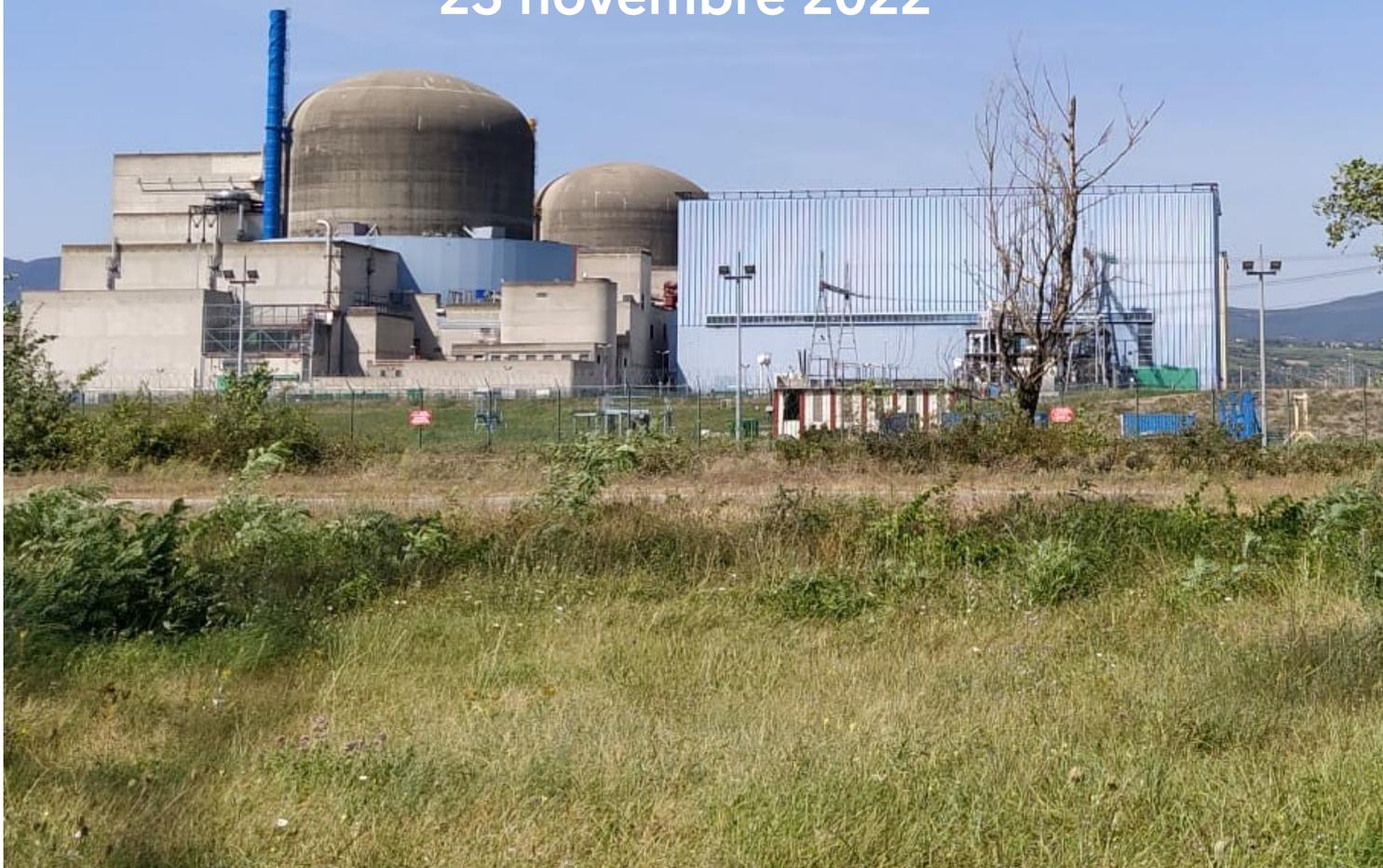


Table des matières

PRÉSENTATION DE L'EXERCICE.....	4
Les objectifs.....	4
Les règles du jeu.....	5
Le déroulement.....	5
Les participants.....	6
ANNEXES.....	8
Annexe 1 : l'organisation de crise.....	8
Le Plan d'urgence interne (PUI).....	8
Le Plan particulier d'intervention (PPI).....	8
Annexe 2 : Les exercices d'entraînement et d'évaluation.....	9
Les exercices d'entraînement et d'évaluation.....	9
GLOSSAIRE.....	13

PRÉSENTATION DE L'EXERCICE

Les installations nucléaires sont soumises à des exercices réguliers (tous les cinq ans *a minima*) afin de tester les capacités de réponse de l'exploitant et des pouvoirs publics en cas de crise radiologique ou nucléaire. L'exercice implique, côté exploitant (EDF), la mise en œuvre du PUI (Plan d'urgence interne) et l'activation du PPI (Plan particulier d'intervention) du côté des pouvoirs publics.

L'exercice du 25 novembre 2022, simulant un accident au CNPE de Saint-Alban/Saint-Maurice-L'Exil, est organisé conjointement par la préfecture de l'Isère, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Il s'inscrit dans le cadre de l'instruction interministérielle des exercices d'urgence nucléaire et radiologique du 28 janvier 2022.

Les objectifs

Cet exercice vise à tester les dispositifs prévus, tant du côté des pouvoirs publics (le plan particulier d'intervention) que de l'exploitant EDF (le plan d'urgence interne) en cas d'accident nucléaire survenant à la centrale.

Il permet par ailleurs un travail de sensibilisation de la population au risque et aux dispositifs de prévention et de réponse prévus en cas d'accident, en particulier la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

L'exercice, à dominante « sûreté nucléaire », permet de tester en particulier :

- la chaîne d'alerte et d'information des services et des collectivités mais aussi des établissements voisins (mise en œuvre des conventions correspondantes notamment) ;
- l'activation et le fonctionnement des cellules de crise ;
- la chaîne décisionnelle à travers les interactions entre EDF, l'IRSN, l'ASN et la préfecture de l'Isère qui portent en particulier sur l'état de l'installation accidentée, son évolution, les conséquences, les dispositions visant à protéger l'environnement et la population et les actions de communication (stratégie et coordination). Ces interactions sont rythmées par différentes audioconférences ;
- la communication de crise (sans pression médiatique simulée).

La préfecture s'appuie dans ce cadre sur son PPI approuvé le 9 juillet 2019. L'exercice permet également de tester l'extension du PPI à 20 km.

Les règles du jeu

Le pilotage de la rédaction et de l'animation du scénario technique de l'exercice a été confié à l'IRSN, le scénario n'est donc pas connu des participants.

L'exercice se déroule sur une seule journée, le 25 novembre 2022. Il présente à la fois un volet sûreté nucléaire et un volet sécurité civile et est joué dans des conditions au plus proche de la réalité, en conditions météorologiques réelles, sans pression médiatique simulée.

Compte-tenu des objectifs visés durant cette journée, il s'agit d'un exercice d'état-major sans déploiement de moyens sur le terrain à l'exception de la cellule mobile, c'est-à-dire les moyens de mesure de l'IRSN, le SDIS et le SAMU.

Le déroulement

L'exercice comporte quatre ateliers.

Le premier atelier « sur table » est coordonné par M. Denis Mauvais, sous-préfet de l'arrondissement de Vienne. Joué sur carte, au PCO positionné à la sous-préfecture de Vienne, il consiste à jouer l'alerte, la mise à l'abri et l'évacuation de la population des 5 km du périmètre du PPI de Saint-Alban. Le périmètre de 5 km inclut 19 communes et une population de 45 000 habitants sur les 3 départements concernés (Ardèche, Isère et Loire).

Le deuxième atelier est joué en réel : il prévoit le déclenchement du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans l'école élémentaire Givray à Saint-Maurice-l'Exil (évacuation ou confinement, selon le scénario de l'exercice).

Le troisième atelier est également joué en réel avec l'hôpital de Vienne : une victime de l'accident en urgence absolue (UA) radio-contaminée sera évacuée depuis le CNPE et accueillie par l'hôpital de Vienne. Cet atelier implique notamment le test de l'accueil et la prise en charge de la victime à l'hôpital ainsi que la prise en charge des équipes intervenantes en termes de contrôle de contamination. Pour assurer ces différents points, des moyens SDIS et SAMU seront engagés.

Le quatrième atelier prévoit l'activation des centres d'accueil et de regroupement de Grenoble et Chambéry. La préfecture joue la chaîne d'alerte avec la préfecture de la Savoie et la commune de Grenoble, qui joue l'alerte en réel, puis travaille sur cadre et en réel ses procédures administratives et logistiques mises en œuvre lors de l'accueil et de l'hébergement d'une population évacuée.

Le plan d'accueil et d'hébergement de la préfecture de la Savoie prévoit deux niveaux de mobilisation : le PC de secteur (Chambéry) et les communes associées (en périphérie). Seule la commune de Chambéry joue en cadre avec pour objectif la réflexion sur la mobilisation des personnels et des infrastructures en fonction du nombre et de la qualité des personnes accueillies (familles, enfants, personnes âgées...).

Les participants

Afin de tester toute la chaîne de décision au niveau national et local ainsi que la coordination entre les différentes entités de l'État, les pouvoirs publics et EDF, de nombreuses instances prendront part à l'exercice.

Les décideurs et experts locaux

Le Préfet de l'Isère : il décide des mesures à prendre, il déclenche et met en œuvre le Plan particulier d'intervention (PPI).

Le directeur de crise de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice : il déclenche et met en œuvre le Plan d'urgence interne (PUI).

Les représentants des services opérationnels de l'État et des services départementaux :

- La sous-préfecture de Vienne ;
- La commune de Grenoble ;
- Le groupement de gendarmerie de l'Isère ;
- La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ;
- La direction départementale des services d'incendie et de secours (DDSI) ;
- Le centre hospitalier de Vienne ;
- Météo France ;
- l'Académie de l'Éducation nationale ;
- Les préfectures de l'Ardèche (07), de la Loire (42), de la Savoie (73) et la commune de Chambéry.

Les représentants de la division territoriale de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire : ils conseillent le Préfet dans sa prise de décisions en lui apportant tous les éléments techniques nécessaires.

La Commission locale d'information : elle apporte un soutien aux pouvoirs publics et aux maires et joue également un rôle d'observateur.

Les maires des communes : les maires des 48 communes du périmètre des 10 km du Plan Particulier d'Intervention déclenchent leur plan communal de sauvegarde et le mettent en œuvre à partir d'actions modulées selon leur niveau de participation.

Une réunion d'information publique s'est tenue le 17 novembre 2022 pour présenter l'exercice et ses enjeux à la population, ainsi que le rôle des maires durant l'exercice.

Les décideurs et experts nationaux

L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) : L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) : l'IRSN assure l'appui technique de l'Autorité de sûreté nucléaire et travaille en coordination avec les équipes techniques de l'exploitant EDF pour analyser la situation et prévenir son développement et ses conséquences.

L'Organisation nationale de crise EDF : elle appuie les responsables de centrales nucléaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'urgence internes (PUI).

ANNEXES

Annexe 1 : l'organisation de crise

Le Plan d'urgence interne (PUI)

En cas d'accident nucléaire, une organisation de crise à la centrale de Saint-Alban/ Saint-Maurice-L'Exil permet d'appuyer l'équipe de conduite de l'unité de production concernée et de maîtriser rapidement la situation. Il s'agit du plan d'urgence interne.

Établi par EDF, il est destiné à ramener l'installation dans un état sûr et à limiter les conséquences de l'événement sur les personnes, les biens, le site et l'environnement. Cette organisation comprend également la mise en place de moyens d'information des autorités, du grand public, et des médias.

Le PUI permet de mobiliser rapidement le personnel d'astreinte de la centrale (soit environ soixante-dix personnes) dans un délai inférieur à une heure, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en complément des équipes de conduite toujours présentes 365 jours par an. Ce plan met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à l'appui des opérateurs de conduite et à la maîtrise de la situation, tant pour la protection du personnel que pour la technique.

Le PUI prévoit la mobilisation d'experts spécialisés au sein des équipes nationales de crise d'EDF et des différentes autorités : l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Le déclenchement du PUI est de la responsabilité de la direction de la centrale de Saint-Alban/ Saint-Maurice-L'Exil. Dès son application, le préfet de l'Isère en est averti. Dès lors, il est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur de la centrale nucléaire.

Le Plan particulier d'intervention (PPI)

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement à l'extérieur du site de la centrale de Saint-Alban/ Saint-Maurice-L'Exil, dans l'éventualité d'une situation accidentelle. En application du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 sur les plans particuliers d'intervention, le préfet est responsable de son élaboration, de sa mise à jour et de son déclenchement.

Le PPI sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour gérer une situation accidentelle. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains.

Le PPI est testé périodiquement, afin que les dysfonctionnements éventuels puissent être corrigés et que les adaptations liées à l'évolution des méthodes de gestion de crise soient prises en compte. Le PPI de la centrale de Saint-Alban/ Saint-Maurice a été révisé par la Préfecture de l'Isère en 2019.

Annexe 2 : Les exercices d'entraînement et d'évaluation

Les exercices d'entraînement et d'évaluation

Parce qu'une organisation de crise testée régulièrement est plus efficace, les exercices de simulation sont des moments-clés. Ils permettent d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation et son amélioration en continu :

- sur le plan technique, en limitant les conséquences de la crise sur la population et l'environnement ;
- pour l'organisation, en mobilisant et coordonnant les équipes nécessaires à la gestion de l'événement et en assurant l'information des pouvoirs publics ;
- pour la communication, en apportant une information rapide, fiable et transparente.

Les exercices locaux

Chaque année, la centrale de Saint-Alban/ Saint-Maurice-L'Exil élabore un programme interne d'exercices prévoyant :

- des exercices de mobilisation pour vérifier la rapidité de la mise en place de l'organisation de crise locale ; ils sont souvent réalisés hors heures ouvrables ;
- des exercices techniques pour tester l'efficacité de la réponse de l'organisation à une éventuelle situation accidentelle ;
- des exercices d'évacuation de certains bâtiments et des exercices de regroupement de l'ensemble des personnels pour vérifier l'efficacité du dispositif visant à évacuer dans les meilleurs délais toutes les personnes de la centrale qui ne sont pas nécessaires à la gestion de la crise.

En outre, parallèlement à ces exercices internes, le site de Saint-Alban/ Saint-Maurice-L'Exil organise des exercices d'entraînement à caractère sanitaire, avec les sapeurs-pompiers et les services de secours (incendie, évacuation de blessés, etc.).

Les exercices nationaux

En intégrant une dimension nationale, les entraînements permettent de mobiliser les différents centres de décision (EDF local et national, pouvoirs publics locaux et nationaux) qui seraient impliqués dans la gestion d'une crise nucléaire afin d'en tester la coordination. Selon le type de scénario technique défini, ces exercices peuvent se concentrer sur un aspect spécifique de l'organisation de crise ou bien tester l'intégralité du dispositif.

À ce titre, la participation des populations peut être prévue, notamment lorsqu'il s'agit de simuler la mise en œuvre d'actions de protection (mise à l'abri, distribution de comprimés d'iode, évacuation).

Ces exercices mobilisent également les appuis techniques des différentes autorités (ASN, IRSN, etc.) et d'EDF. L'exercice du 25 novembre 2022 s'inscrit dans le cadre des exercices nationaux.

GLOSSAIRE

ARS	Agence régionale de santé
ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire
CLIN	Commission Locale d'Information nucléaire, placée sous la responsabilité du Conseil départemental
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Électricité
COD	Centre opérationnel départemental
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
INES	International Nuclear Event Scale : échelle internationale de classement des événements nucléaires
IRSN	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
MARN	Mission d'Appui à la gestion des Risques Nucléaires
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PCO	Poste de Commandement Opérationnel des Pouvoirs Publics, gréé au plus près de l'installation
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PUI	Plan d'Urgence Interne
REP	Réacteur à eau sous pression
SINUS	Système d'information numérique standardisé permet le suivi des victimes dans le cadre du plan ORSEC

Contacts presse

Bureau de la Communication Interministérielle

Anne-Gaëlle Fonthieure – Cheffe 07 89 03 00 44

Mélissa Villain – Adjointe 06 09 09 27 39

Milena Boclé – Chargée de communication 04 76 60 33 73

Clément Vives – Alternant 04 76 60 32 10

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère
12, place de Verdun
38000 Grenoble

Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr